

Comment le droit peut-il porter la compétitivité et la croissance de nos entreprises ?

Par David **Gordon-Krief** Avocat à la Cour, président du groupe des Professions Libérales au CESE

Au sein de l'entreprise, se livre chaque jour une course : celle de l'influence des systèmes de droit continental et de *common law*. Plus qu'un débat idéologique, cette compétition révèle l'importance de notre système de droit comme outil au service de la compétitivité de nos entreprises.

Il est devenu indispensable de reconnaître les qualités premières qui font la force du, (de) notre droit continental : un droit clair, écrit, ordonné qui permet la stabilité, la lisibilité et la prévisibilité de la loi et des décisions de justice qui ne doivent plus être isolées et sans lien avec la conjoncture et les réalités économiques.

Le système de la *common law* s'est arrogé une place de choix particulièrement vrai en ce qui concerne le droit économique, financier et le droit des affaires. Il

n'est plus temps d'opposer les deux systèmes. Nous sommes passés dans un monde d'hybridation voire de métissage des droits et des cultures. La lutte reste réelle avec pour seul objectif : la domination d'un système de normes sur les autres.

Dans cette compétition, la *common law*, d'apparence plus simple et plus souple, est présentée comme l'option la plus efficace. Ce postulat fut longtemps relayé par plusieurs organisations internationales (rapports *Doing Business* de la Banque mondiale).

Juristes internes ou avocats, nous avons appris à jongler avec les principales dispositions de ces deux systèmes, certaines d'entre elles nous sont clairement imposées par les banques dès lors que l'entreprise recourt à



“
Il s'agit d'une véritable
stratégie d'influence,
une « diplomatie économique »
”

des financements pour les besoins de sa croissance ou de sa survie.

Aujourd'hui, nous nous devons de privilégier notre système adapté à nos besoins et à ceux des pays et de leurs populations ayant choisi d'adopter notre système ou de s'en inspirer.

Nous pourrions ensemble, prendre deux engagements

pour remporter le défi de la compétitivité grâce à « l'outil droit » :

- dépasser les postures corporatistes en incitant les professionnels, dans leur diversité de compétences, à se rapprocher ou, en d'autres termes, « à chasser en meute » ;

- sensibiliser encore et toujours les entreprises sur l'importance de la norme comme facteur d'innovation et de compétitivité.

” **Il incombe à nous tous de contribuer à améliorer**

l'influence de la France à l'international par son droit, mais également de promouvoir et renforcer l'attractivité de notre pays, nos territoires pour les investisseurs. Il s'agit d'une véritable stratégie d'influence, une « diplomatie économique ». Plus qu'une impulsion gouvernementale, il nous faut coordonner ensemble les actions d'influence en faveur de la promotion de notre système juridique.

En hommes et femmes libres, imposons nos règles, ne nous laissons pas imposer celles que nous ne pouvons mettre aux services de nos entreprises.

Il en va de la crédibilité, de l'influence et du pouvoir retrouvé – n'ayons pas peur des mots, de la grande famille des juristes – toutes frontières professionnelles abolies !